

Rapport de la commission technique chargée d'étudier le préavis municipal no 64.

La commission composée de :
REGAZZONI Pascal (premier membre)
FREULER Samuel
GHEDIRA Jérôme
LAZREQ Redouane
MAWJEE Rasul

s'est réunie le mercredi 14 mai 2014, à 20 heures, dans le bâtiment de l'administration communale. Tous les membres étaient présents. La commission remercie le municipal Daniel Collaud pour sa présence et les réponses qu'il a fournies aux membres de la commission.

Contenu du préavis

- L'extension du droit de superficie en faveur du Tennis Club de Gland pour la construction d'une halle de tennis au lieu-dit En Bord.
- L'autorisation de cautionner un emprunt que pourrait contracter la dite société.

Questions de la commission

Comment a été réalisé le sondage présenté dans le préavis ?
Il a été réalisé par la commune et a été envoyé aux associations de Gland

Quelles raisons avez-vous de choisir le tennis à un autre sport présenté sur le sondage ?
Un rappel des chiffres actuels du Tennis Club de Gland est donné, à savoir : 903 membres actifs dont 391 juniors, 13 équipes, et un planning des halles chargé. Il est aussi rappelé que la construction des terrains de foot a été financée par la commune et que tous les autres clubs/associations bénéficient d'une infrastructure gratuite. Seuls les courts extérieurs du TCG ont été financés par la commune.

Est-il possible de consulter le bilan des 3 dernières années du TCG ?
M. Collaud estime que cette pratique des commissions techniques est apparentée à du voyeurisme, mais fera le nécessaire pour transmettre ces données à la commission. La commission a reçu les comptes de l'exercice 2013.

Qu'en est-il de la clause de gratuité de l'eau et des taxes relatives ?
Lors de la construction initiale, il n'y a pas eu de pose de compteur d'eau séparant le TCG et le Football Club. Il en résulte une impossibilité de déterminer la quantité utilisée par le TCG. Il n'y a pas de possibilité d'amendement à ce sujet concernant ce préavis.

Quelle serait-les solutions pour pallier à ce problème à l'avenir ?
Cette question est à évaluer avant la fin de la législature.

Le TCG est-il à but lucratif ?
Non

En comparant les prix d'un tennis privé comme l'UNIKA et ceux du TCG, nous constatons des prix similaires. Ne devrait-il pas être plus abordable qu'un tennis privé ?
Un rappel de la fréquence d'utilisation et des tarifs pratiqués nous est fourni. Le TCG n'étant pas à but lucratif, tous les bénéfices sont réinvestis, ce qui n'est apparemment pas la même philosophie qu'à Nyon.

En cas de changement de la volonté politique concernant le TCG, cette parcelle serait bloquée jusqu'en 2034. Cela ne pose-t-il pas un problème ?

C'est en effet ennuyeux, mais les infrastructures seraient déjà payées.

Etant donné le fait que le TCG finance ses infrastructures, la commune n'aurait plus son mot à dire sur son fonctionnement.

A part le contrôle du prix des cotisations, la commune n'aurait pas d'autres moyens d'actions. Néanmoins, cette nouvelle construction permettrait à la commune de bénéficier d'un accès à la salle de formation 12x par an et des vestiaires seraient à disposition du public. Il est aussi à noter que le cautionnement serait amorti sur 30 ans en dégressif.

Quel serait l'impact sur l'emploi ?

Il y aurait peut-être possibilité d'engager un autre entraîneur.

Quels sont les cautionnements fournis aux autres clubs à Gland ?

Plusieurs associations bénéficient d'un cautionnement. Télé Dôle Sa est la seule autre association sportive bénéficiant d'un cautionnement de la commune.

Comment fonctionne le restaurant ?

Le gérant ne paie rien à la commune mais paie en prestations (nettoyage, etc...) au TCG.

Est-il possible de chiffrer les prestations du gérant ?

Il faudrait savoir les détails des services rendus.

Qu'en est-il des accès à l'établissement en cas de construction de la 3ème voie ?

Il n'y aurait plus de route ni parking et il faudrait repenser les accès.

La commune peut-elle influencer la qualité des matériaux utilisés pour la construction de la nouvelle halle pour atteindre la norme Minergie ?

La commune n'a pas de pouvoir là-dessus.

Quelle est la vision globale pour l'utilisation du reste des terrains ?

Avant tout, ne pas pénaliser les extensions futures. Ce qui est le cas pour la parcelle attribuée dans ce préavis qui est trop petite pour un autre usage.

Comment fonctionnera le vestiaire accessible au public ?

Son accessibilité sera à définir par la municipalité, il faudra certainement s'adapter au respect que les usagers en auront, l'idéal étant d'avoir une personne sur place pour veiller à la bonne utilisation de ce local.

Quelle serait la position de la municipalité une fois le droit de superficie terminé ?

La durée de vie des constructions envisagées ne devrait pas dépasser les 30 ans.

Des mesures d'économies d'énergie sont-elles incluses dans ce projet (panneau solaire) ?

Pas d'information disponible à ce sujet.

Des mesures d'économies d'eau sont-elles incluses ? (briseur de jet, douche à impulsion)

Pas d'information disponible à ce sujet.

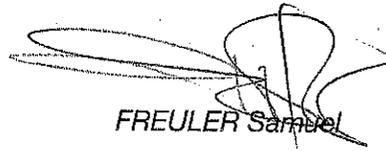
Conclusion

La fréquentation du Tennis Club de Gland étant excellente et la demande forte, ce projet s'inscrit dans une démarche de continuité dans la politique sportive de la commune de Gland. La commission approuve ce préavis et adresse les vœux suivants à la municipalité :

Mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour économiser l'eau sur ce site. Nous suggérons la pose de briseur de jet ainsi que des douches à impulsion pour les installations communes et la pose d'un compteur d'eau pour la partie buvette/restaurant.



REGAZZONI Pascal (premier membre)



FREULER Samuel



GHEDIRA Jérôme

LAZREQ Rédouane

MAWJEE Rasul